

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 05 mars 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 11

Procurations : 3

M. Alan DUVAL donne procuration à M. Alain DURIS

M. Thomas REVET donne procuration à M. Bruno GRANCOING

Mme Aurélie GAUMER donne procuration à Mme Sandrine COULON

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 4

Secrétaire de séance : M. Éric BOULESTEIX

OBJET : VENTE D'UN BIEN APPARTENANT A LA COMMUNE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME BOCHE THIERRY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2122-21 et L2241-1 à L2241-7,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L112-8

Considérant que la parcelle n°186 section ZE sis « les Débats ».

Vu la délibération n°028 2022 du 05 juillet 2022, portant l'acquisition de la parcelle n°186 section ZE « les débats » bien sans maître, appartenant à M. Gorgeaud Jean

Vu la délibération du Conseil municipal n°001 2024 du 13 février 2024, autorisant l'acquisition de la parcelle n°186 section ZE revenant de plein droit à la commune de Saint-Auvent.

Vu la demande de M. et Mme BOCHE Thierry, d'acquérir la parcelle n°186 section ZE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ce terrain au profit de M et Mme BOCHE Thierry.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

2024

N° 013

- **D'accepter** la cession de la parcelle n°186 section ZE, sis « les débats » d'une surface de 821 m² et pour une valeur foncière de 410.50€.
- **De désigner** Maître Elodie LASVERGNAS, Notaire à Saint-Victurien pour établir l'acte de vente au frais de l'acquéreur
- **D'autoriser** M. le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de la vente et de lui donner tout pouvoir pour ce faire.

Fait à Saint Auvent le 12 mars 2024

Le Maire



Bruno GRANCOING